

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie  
**Herausgeber:** Verband Schweizerischer Vereine für Pilzkunde  
**Band:** 69 (1991)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Feuilles St-Galloises de mycologie (VII) : Chaqmpignons lyonnais  
**Autor:** Flammer, R.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-936615>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Feuilles St-Galloises de mycologie (VII): Champignons lyonnais

*La pollution avait gagné tout l'étang:  
Cinq cents poissons ventre en l'air!  
Saint Antoine, invoqué de toute urgence,  
Répétait seulement «Sanctus! Sanctus! Sanctus!»  
(Ch. Morgenstern, «Der Hecht» [Le brochet])*

Le banquet de fête du 7 septembre 1979 comprenait un plat de champignons contenant des *Lactaires* délicieux, des *Laccaires* améthyste et une autre espèce qu'on croyait être des *Tricholomes* équestres au sens large et qui se révélèrent ensuite être des *Cortinarius splendens* [7].

On connaît les suites de ces agapes familiales: 18 convives intoxiqués, un cas mortel et une personne condamnée pour la vie au rein artificiel.

Sur la base de ces constatations, le Cortinaire jaune d'or fut désigné comme coupable de ces intoxications rénales. Selon Gérard, la détermination de *C. splendens* est certaine et de surcroît, trois des quatre rats auxquels on injecta un extrait de ce champignon furent très coopératifs et on observa aux tubules de leurs petits reins des dommages visibles aussi bien au microscope optique qu'au microscope électronique [7].

Or voici que récemment Azéma [1] met en doute la toxicité du Cortinaire jaune d'or en objectant que ce n'est que 10 jours après le repas fatal qu'on a récolté dans la même station des champignons qui furent alors, mais alors seulement, déterminés comme *C. splendens*. Leur identité avec les champignons jaunes du plat lyonnais ne peut être démontrée.

Admettons maintenant que la détermination de Gérard soit chancelante. Où chercher alors la toxine rénale? Dans *Lactarius deliciosus*, dans *Laccaria laccata*, dans un composé chimique qui se serait formé durant la cuisson du mélange ou encore dans un quatrième champignon qui se serait glissé dans la triade? Un cousin jaune de *C. splendens* ou un autre *Tricholome* jaune?

Or Gérard, après avoir nourri 4 rats avec un extrait de *C. splendens*, put constater chez 3 d'entre eux des lésions rénales au niveau des tubules: lésions causées de toute évidence par *C. splendens*. Ce fait doit nous conduire à douter des doutes de Azéma.

A bon droit, on peut encore objecter que, en général, des essais sur les animaux ne sont pas applicables à l'homme ou du moins seulement de façon limitée. Mais l'effet démonstratif de cette objection diminue notablement si l'on considère que chez les brebis d'Oeveras [10], qui avaient brouté des *Cortinarius speciosissimus* — selon l'ancienne nomenclature —, une néphrite interstitielle se déclara. Par la suite, on donna la même espèce en nourriture à 3 agneaux: 2 d'entre eux n'eurent qu'une intoxication légère, alors que chez le 3<sup>e</sup> la fonction rénale fut bloquée. Il apparaît aussi que, comme on l'a observé chez les rats, tous les animaux ne réagissent pas identiquement à la toxine rénale.

Je reproduis ici, textuellement, le rapport rédigé en 1983 par B. Schliessbach, concernant un cas survenu au Zieglerspital de Berne; ce rapport met en cause une nouvelle fois *C. splendens* [12, 13]:

«Station de *Cortinarius splendens*: flanc nord du Längenberg, dans la région située entre Belp et Toffen. Hêtraie mêlée aérée. D'après les renseignements fournis par le récolteur, le champignon y apparaît environ tous les 3—4 ans et il l'a confondu avec *Tricholoma flavovirens*, dont il a trouvé la description dans un petit livre édité par Hallwag. Les champignons ont été consommés lors de deux repas. Les récoltes, comprenant des Cortinaires jaune d'or et d'autres espèces, ont été faites le 27.9.1981 et le 4.10.1981; le récolteur les donna à un couple de ses amis qui les cuisinèrent et les mangèrent les jours mêmes des récoltes. Aucun symptôme entre le premier et le second repas. Apparition des premiers symptômes le 7.10.1981. L'évolution ressemblait surtout aux cas les plus bénins de l'intoxication lyonnaise et par suite aucune biopsie rénale ne fut pratiquée. Les deux patients sont aujourd'hui en bonne santé.

Le récolteur a trouvé de nouveau *C. splendens* dans la même station le 13.10.1981 et la détermination a été faite par A. Nyffenegger de Belp».

Reste encore la question des essais individuels et des mycophages qui affirment consommer sans dommages *C. splendens*. Sans dommage signifie plus précisément «sans symptômes subjectifs d'intoxication». Mais ce qui nous intéresse ici, c'est l'objectivité. De nombreuses publications [4, 5, 6] démontrent que la néphrite interstitielle évolue de façon pernicieuse. Des intoxications légères demeurent inaperçues, sans symptômes cliniques selon le jargon médical. Souvent, seules des ingestions massives ou des repas répétés provoquent des symptômes subjectifs. Vague malaise, maux de tête, maux de reins, perte d'appétit, d'abord polyurie, suivie d'oligurie, voire d'anurie, sont les symptômes les plus importants. Lors d'intoxications bénignes ou pas trop graves, les manifestations qui apparaissent après plusieurs jours ou plusieurs semaines ne sont pas dramatiques et, par conséquent, ne sont mises en relation avec une consommation bien antérieure de champignons ni par le patient ni par le médecin. Les lésions rénales, mises en évidence par une augmentation de la production de certaines substances par les reins, par exemple de la créatinine, peuvent ou bien totalement régresser et se cicatriser ou bien s'aggraver vers une dysfonction rénale. Si dans son anamnèse le médecin ne s'informe pas sur une éventuelle ingestion de champignons, il ne pourra que lever les épaules et parler d'une insuffisance rénale «cryptogénétique», autrement dit mystérieuse.

Une expérimentation sérieusement conduite exige l'absorption d'une quantité précise d'une espèce déterminée avec certitude, sous contrôle médical comprenant des mesures de la tension artérielle, des analyses d'urine, des bilans hydriques et des dosages de la créatinine à raison de 2 à 3 fois par semaine durant trois semaines. D'autres facteurs déterminants sont une expérimentation sur plusieurs individus et aussi la responsabilité sur le plan éthique.

Nous ne voulons pas ici entrer en matière au sujet des cortinaires A, B et C, pour lesquelles les rapports toxicologiques sont pour l'instant déconcertants, en phase préliminaire d'étude ou encore incomplets. Les recherches de Oertel [9] concernant la présence de dihydroanthracénones dans les champignons laissent encore beaucoup de questions ouvertes.

Seule certitude apparemment, la toxine rénale de *C. orellanus* et de *C. orellanoides* (= *C. speciosissimus*) est l'orellanine. Les deux espèces réagissent au FeCl<sub>3</sub> par une coloration bleue. En 1981, Azema [2] met encore en garde les mycophages contre l'ingestion d'espèces de couleurs plus ou moins proches de celles de ces deux Cortinaires à orellanine. Cette mise en garde est (était ?) aussi valable, selon Azema, pour les Cortinaires de couleurs proches de celles de *C. splendens*. On sait que ce Cortinaire ne contient pas d'orellanine et que sa chair ne se colore pas de bleu avec le chlorure de fer. Il est possible que *C. splendens* contienne une substance toxique rénale de structure différente ou qu'il induise un mécanisme secondaire encore inconnu qui agit sur les reins.

Le doute concernant la nature du drame de Lyon a eu comme conséquence non point de restreindre mais au contraire d'élargir le cercle des espèces potentiellement responsables: une prudence redoublée est donc à conseiller. En ce qui concerne la frontière limitant les Cortinaires jaunes toxiques et les non toxiques, elle ne peut être tracée qu'arbitrairement.

**Conclusion: Même si la démonstration péremptoire de la toxicité de *Cortinarius splendens* n'a pas encore été faite [11], nous disposons d'indices importants de son action nocive sur les reins.**

Les contrôleurs officiels doivent disposer de directives précises et la principale est: dans le doute s'abstenir! Aucune importance ici qu'un champignon soit un holotype ou un néotype, qu'il soit étiqueté *C. splendens* subsp. *splendens* ou subsp. *meinhardi* [3] ou encore *C. vitellinus*. Du point de vue médical, il est recommandé d'être très restrictif, pour l'instant, au sujet des Cortinaires. Qui voudrait en effet ajouter à la satire de Morgenstern un vers supplémentaire: «Laissez passer: champignons suspects»?

Dr med. R. Flammer, Fichtenstrasse 26, 9303 Kronbühl/Wittenbach SG

(Traduction: François Brunelli)

Littérature: voir à la fin du texte allemand original